Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	2003865	Le 01 février 2024
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Halte scolaire Saint-Joseph		(506) 263-5035
Adresse		
562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Pascale Dumont-Levesque		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des espaces de rangement, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements) et des activités quotidiennes. Observation de la collation. Les enfants se préparent pour aller à l'extérieur après la collation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 février 2024 — Date

original signé par
Claudette Lebel — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2024 — Date